

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2020-10-28/04

Présents : Jean-Claude GEORGET, Président
Jocelyne DURET – David GIRARD – Saïda HADDOUR – Liz LECARPENTIER – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Gabriel MOTTE – Etienne RIFFAULT ;
Pascal CASIMIR – Emmanuel DENTIN – Patrick PICARD – Joëlle PRADINES.
Excusées : Chayma RAHMOUNI – Yvette RAMOS – Sylvie WARASKA .

Objet : TARIFS 2021 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER

Il est proposé au Conseil d'administration de revaloriser les tarifs de la Résidence Autonomie Les Rocailles du Verger de 0,5 % (arrondi au centime le plus proche) pour l'année 2021, comme suit :

HEBERGEMENT	* Studio simple	Tarif € par jour
		26,88
	* Grand studio	39,32
REPAS		Tarif € par repas
	* Résidents (Part fixe 6,99 €- Part variable 3,65 €)	10,64
	* Retraités rochois	10,64
	* Retraités bénéficiaires de l'aide sociale (Part fixe 3,38 €- Part variable 1,76 €)	5,14
	* Invités	13,45
	* Potage (forfait mensuel)	23,14
	* Personnel (Commune-CCAS-CCPR)	10,64
	* Collectivités extérieures au Pays Rochois	13,45
SERVICE MENAGE		Tarif € à l'heure
		16,45
SERVICE BLANCHISSAGE		Tarif € par machine
* Forfait par lessive		4,75
LOCATIONS		Tarif € mensuel
	* Garage à des résidents	33,33
	* Garage à des non résidents-contrats conclus avant le 32/12/2017	53,77
	* Garage à des non résidents-contrats conclus après le 01/01/2018	61,05
	* Cave	10,74
SERVICE PHOTOCOPIE		Tarif € à l'unité
* Photocopie à l'unité		0,20
ACTIVITES OUVERTES AUX RETRAITES ROCHOIS ET CCPR		Tarif €
* Activités hebdomadaires (à la séance)		2,09
* Sorties culturelles(transports + visites + restaurants)		Coût réel

Toutefois, dans l'attente de l'avis et de l'arrêté portant tarification hébergement et participation aux frais de repas pour l'année 2021 émanant du Conseil Départemental, les tarifs 2020 continueront de s'appliquer.

Les nouveaux tarifs préconisés par le Conseil Départemental n'entreront en vigueur qu'à la date précisée sur ledit arrêté.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger comme proposé ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le
Notifié le
Le Président,
Jean-Claude GEORGET

Ainsi fait et délibéré,
pour copie conforme à l'original,
La Roche-sur-Foron, le 29 octobre 2020
Le Président,
Jean-Claude GEORGET

